

Typologie des profils de carrière à l'Ircantec

Marion Bulcourt

La population affiliée à l'Ircantec présente des profils de carrière très variés, tant du point de vue des assiettes que des durées cotisées au sein du régime. On y retrouve aussi bien des praticiens hospitaliers ayant cotisé la majeure partie de leur carrière à l'Ircantec sur des assiettes élevées que des contractuels pour des durées plus courtes sur des assiettes plus faibles. Afin de mieux appréhender les différents profils d'affiliés, une analyse par classification a été menée sur la génération 1953. L'étude met en évidence neuf classes pouvant être regroupées en trois grandes familles. La première correspond aux individus dont l'Ircantec est le régime complémentaire principal ; c'est le cas notamment des praticiens hospitaliers ou des salariés de Pôle emploi. La deuxième regroupe les individus ayant cotisé quelques années à l'Ircantec en début ou en fin de carrière ; on y retrouve, entre autres, les contractuels ayant cotisé à l'Ircantec avant d'être titularisés dans un régime de fonctionnaire ou un régime spécial. Enfin, la troisième famille regroupe les individus exerçant une activité secondaire relevant de l'Ircantec. C'est le cas des salariés effectuant des vacations dans l'enseignement ou des praticiens hospitaliers exerçant une activité libérale et qui peuvent être amenés à intervenir dans les hôpitaux.

L'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales (Ircantec¹) est le régime des agents contractuels de droit public des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière). On y retrouve également les agents sous contrat aidé recrutés par un organisme public, les agents titulaires à temps non complet², les praticiens hospitaliers et les élus locaux. Les cotisants à l'Ircantec sont également affiliés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour la retraite de base.

La durée du contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée) ou la nature de l'emploi (permanent à temps complet,

à temps non complet, emploi occasionnel ou saisonnier) vont influencer les durées de passage au sein du régime, mais également les assiettes sur lesquelles sont calculées les cotisations et les montants de pension versés. Ces parcours professionnels vont ainsi permettre de caractériser des profils distincts d'affiliés.

¹ Pour plus de détails sur l'Ircantec, se reporter à Emons et Micallef (2014) sur la diversité de la population des non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec.

² Un emploi à temps non complet repose sur un contrat dont la durée de travail est inférieure à la durée légale de travail à temps complet (35 heures hebdomadaires). À la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet. Si le contrat ainsi défini se base sur moins de 28 heures, le fonctionnaire sera affilié à l'Ircantec.

En 2016, l'Ircantec compte 2,9 millions de cotisants auxquels s'ajoutent près de 13,5 millions d'anciens cotisants³, pour 2 millions de pensionnés. Les cotisations perçues s'élèvent à 3,26 milliards € et les prestations versées à 2,82 milliards €. L'assiette moyenne de cotisation au régime est de 13 500 € annuels. Les retraités ayant touché une pension de l'Ircantec en décembre 2016 ont en moyenne acquis 2 890 points au cours de leur carrière, soit une pension mensuelle de 115 €.

Ce regard moyen ne rend pas compte des grandes disparités au sein du régime, que ce soit au niveau des cotisants ou des pensionnés. En effet, en 2016, 16 % des cotisants détiennent près de la moitié du volume des assiettes de cotisation (cf. graphique 1). De même, côté pensionnés, un peu moins de 5 % des retraités de droit direct concentrent la moitié du volume des points qui leur sont versés par le régime (cf. graphique 2).

Le recours à une analyse par grandes classes permet de mettre en évidence des profils parmi une grande disparité de parcours. L'étude présentée ici porte sur les profils types existants dont le poids au sein du régime est important. Certains profils peuvent être représentatifs au regard des effectifs qu'ils regroupent, d'autres, par les montants financiers qu'ils concentrent, que ce soit en termes de cotisations ou de prestations.

Près de 40 % de la génération 1953 affiliée à l'Ircantec au cours de sa carrière

Au 1^{er} janvier 2018, selon l'Insee⁴, la génération 1953 se compose d'un peu moins de 770 000 individus vivants. Un peu plus de 40 % de ces individus sont affiliés à l'Ircantec, soit en tant qu'actif (cotisant ou ancien cotisant), soit en tant que pensionné.

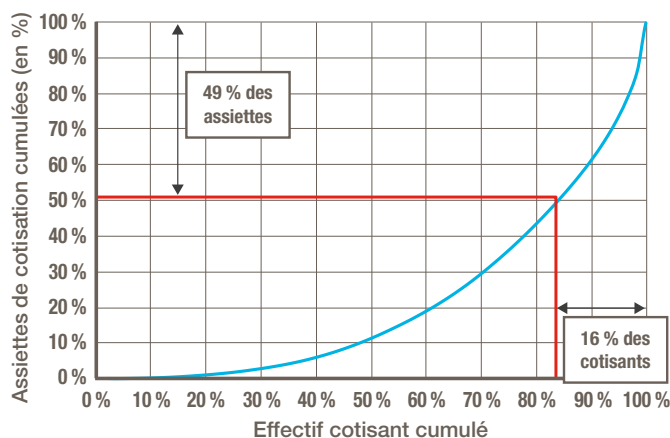
Pour disposer d'une information sur la durée tous régimes, la présente étude se limite aux individus présents dans la campagne 2013 du droit à l'information de l'Union Retraite. Il s'agit des individus affiliés à l'Ircantec ayant reçu une estimation indicative globale en 2013 dans le cadre du droit à l'information. Les personnes ayant liquidé leurs droits en 2013 ou avant n'ont pas bénéficié de cette campagne (5 % des affiliés à l'Ircantec de la génération 1953).

³ Un ancien cotisant est un actif non décédé qui a cotisé à l'Ircantec par le passé, qui n'y cotise plus et qui n'a pas encore demandé ses droits à retraite dans le régime.

⁴ Source : Insee, Population totale par sexe et âge au 1^{er} janvier 2018, France métropolitaine, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892088?sommaire=1912926>.

Graphique 1

Concentration des assiettes de cotisation 2016



Périmètre : ensemble des cotisants 2016.

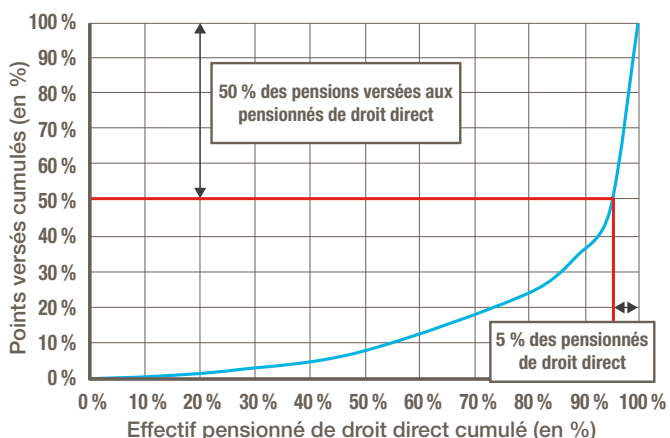
Source : annexe au rapport d'activité de l'Ircantec 2018.

Lecture : les 16 % des cotisants 2016 ayant les plus fortes rémunérations concentrent 49 % du volume total des assiettes de cotisation de l'Ircantec.

Note : les données sur les cotisants Ircantec ne sont définitives qu'après chargement des déclarations individuelles. C'est pourquoi le périmètre des cotisants d'une année donnée n'est connu avec exactitude que deux années après la publication du rapport d'activité s'y référant.

Graphique 2

Concentration des points des pensionnés de droit direct à fin 2016



Périmètre : ensemble des pensionnés de droit direct présents au 31 décembre 2016.

Source : base construite par l'auteure à partir des données des pensionnés au 31 décembre 2016.

Lecture : les 5 % des pensionnés de droit direct Ircantec à fin décembre 2016 ayant les pensions les plus élevées concentrent 50 % du volume de points donnant lieu au versement de l'ensemble des pensions de droit direct.

Note : les pensionnés de droit direct correspondent aux individus touchant une pension au titre des périodes qu'ils ont eux-mêmes effectuées au sein de l'Ircantec. Le graphique 2 ne retient donc pas les bénéficiaires de réversion, ni les pensions qui leur sont affectées.

De plus, les élus locaux qui perçoivent une indemnité et cotisent à l'Ircantec n'ont pas été intégrés à cette étude. En effet, cette population présente une dynamique très particulière en lien avec les élections locales, tant du point de vue des assiettes de cotisations⁵ que des comportements de départ à la retraite⁶.

In fine, l'étude porte sur un peu plus de 229 000 individus, soit environ 30 % de la population née en 1953 et vivante au 1^{er} janvier 2018 (voir l'encadré 1 pour plus de détails sur la population étudiée).

Moins du quart de la population étudiée détient 90 % des droits à pension

L'Ircantec est un régime dans lequel les affiliés cotisent sur des durées limitées : la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique⁷.

Cependant, certaines populations, comme notamment les praticiens hospitaliers ou les salariés de Pôle emploi, ont des durées et des assiettes de cotisation plus élevées que la moyenne des affiliés à l'Ircantec. Pour ces individus, la part de la pension Ircantec représente près de la moitié de la pension totale.

Comme sur l'ensemble des pensionnés de droit direct, la génération 1953 regroupe des profils variés : seulement 23 % d'entre eux concentrent 90 % du montant des pensions versées en 2017⁸ (cf. graphique 3). Les trois quarts des individus restants ont des durées ou des assiettes de cotisation relevant de l'Ircantec très faibles, entraînant majoritairement le versement d'une pension par capital unique. Ce type de versement représente une grande part des

demandes de retraite à l'Ircantec (près de 50 % en 2017) mais n'a pas un poids important en termes de pensions versées (1,6 % des pensions versées en 2017).

La suite de l'étude se concentre sur les 23 % d'individus qui concentrent la majorité des pensions versées, soit environ 50 300 individus.

Neuf classes représentatives pour illustrer la diversité des situations

Afin de mettre en évidence des profils types, la méthode retenue est une analyse des correspondances multiples (ACM) à partir d'un tableau disjonctif complet (voir encadré 2). Cette méthode permet de résumer l'information contenue dans un grand nombre de variables et pour un grand nombre d'individus selon un nombre limité d'axes qui facilitent l'interprétation des interactions entre les différentes variables et les différents individus. Deux à trois axes suffisent généralement pour expliquer les principales différences observées entre les individus de l'échantillon.

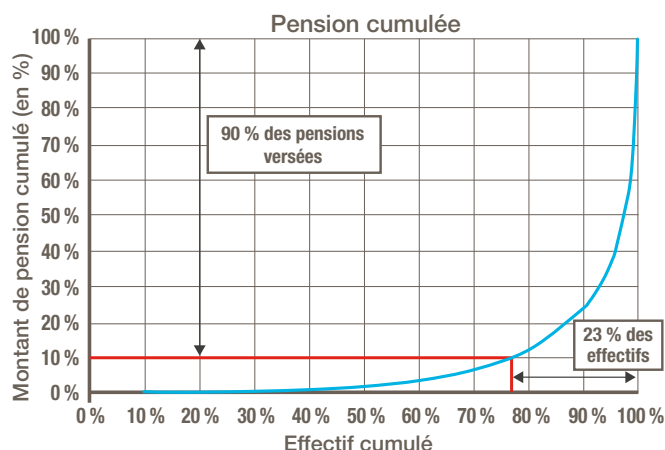
⁵ Les assiettes de cotisations Ircantec des élus locaux correspondent à des indemnités de fonction facultatives dont le montant maximum est fixé par la loi.

⁶ Pour plus de détails sur les élus locaux affiliés à l'Ircantec, se reporter à Bulcourt (2015).

⁷ Le versement par capital unique s'effectue dès lors que l'individu a acquis moins de 300 points sur l'ensemble des droits acquis à l'Ircantec pendant sa carrière.

⁸ Pour les individus n'étant pas encore partis à la retraite au moment de l'étude, un montant de pension a été estimé à partir des points acquis jusqu'en 2017.

Graphique 3



Concentration des pensions (génération 1953)

Périmètre : 229 153 individus nés en 1953 affiliés à l'Ircantec ayant bénéficié du droit à l'information.

Source : base construite par l'auteure à partir des données sur les bénéficiaires du droit à l'information en 2013 enrichies des données Ircantec.

Lecture : 77 % des individus de la base étudiée ne concentrent que 10 % du montant des pensions versé à ces mêmes individus.

Note : pour les individus encore en activité, un montant de pension en fonction du nombre de points acquis jusqu'en 2017 a été calculé.

Encadré 1

Périmètre de la population étudiée : la génération 1953

Pour cette étude, la génération 1953 a été retenue. Il s'agit de la génération la plus récente pour laquelle il existe à la fois des informations sur la carrière tous régimes via les relevés individuels de situation et les estimations indicatives globales de la campagne 2013 du droit à l'information menée par l'Union Retraite, et également des données partielles sur les départs à la retraite via les données Ircantec et les données de l'échange inter-régimes de retraite (EIRR).

Le droit à l'information retraite désigne l'information que reçoit périodiquement chaque assuré sur les droits à pension qu'il a acquis auprès des différents régimes de retraite durant sa carrière. Dans ce cadre, l'assuré reçoit

à partir de 35 ans un relevé de situation individuelle (RIS) et à partir de 55 ans, une estimation indicative globale (EIG) tous les 5 ans jusqu'à la fin de sa carrière. Le droit à l'information permet donc d'avoir une vision tous régimes de la carrière des individus qui vient compléter les données propres à l'Ircantec.

De même, l'échange inter-régimes de retraite centralise les données collectées sur les bénéficiaires d'une pension de retraite. On y retrouve notamment les montants de pensions liquidés à partir de 55 ans dans tous les régimes où une personne a acquis des droits. Il s'agit des montants de pension bruts au moment du départ.

— DONNÉES DE L'ÉTUDE —

Durée d'assurance tous régimes à 60 ans

Nombre de points Agirc à 60 ans

Nombre de points Arrco à 60 ans

Type de carrière de l'individu

Nombre de retours à l'Ircantec

Assiette moyenne de cotisation annualisée (en % du PASS)

Dernière assiette de cotisation annualisée (en % du PASS)

Écart entre l'assiette la plus élevée et la moins élevée observées en activité

Famille d'employeur principale de l'individu

Durée de carrière à l'Ircantec

Âge de fin de cotisation

Pension Ircantec (valeur 2017)

Type d'actif au moment du départ à la retraite : cotisant ou ancien cotisant

Type de carrière de l'individu : cette donnée permet de prendre en compte le statut principal occupé par l'affilié au cours de sa carrière. Trois profils ont été retenus : salarié, fonctionnaire et autre (dont les régimes spéciaux).

Assiette moyenne de cotisation annualisée : chaque assiette de cotisation est annualisée à partir de la période déclarée sur l'année et exprimée en pourcentage du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) de l'année. L'assiette moyenne de cotisation, également exprimée en pourcentage du PASS, est ensuite déterminée à partir de l'ensemble des assiettes de cotisation de la carrière.

Dernière assiette de cotisation annualisée : la dernière assiette de cotisation est annualisée à partir de la période déclarée sur l'année. Si l'individu est encore cotisant au moment de l'étude, l'assiette de cotisation correspond à la dernière année écoulée et non à l'assiette de cotisation au moment du départ à la retraite. Elle est exprimée en pourcentage du PASS de l'année.

Famille d'employeur principale : il s'agit de la famille d'employeur dans laquelle l'individu a acquis la majorité de ses points. L'étude en retient quatre : les trois versants de

la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) ainsi qu'une famille « autres » regroupant des établissements publics à caractère industriel et commercial, des entreprises publiques ou semi-publiques telles que La Poste, Pôle emploi, des sociétés audiovisuelles, les industries électriques et gazières ou encore des associations. Un grand nombre de salariés de cette famille est sous statut de droit privé.

Durée de carrière à l'Ircantec : il s'agit de la durée exacte donnant lieu à des cotisations à l'Ircantec, soit la somme des périodes cotisées sur les années de carrière.

Âge de fin de cotisation : il correspond à l'âge de l'individu sur la dernière année de cotisation à l'Ircantec.

Pension Ircantec : montant de pension calculé à partir du nombre total de points acquis sur la carrière et de la valeur du point Ircantec au 1^{er} octobre 2017, soit 0,47887 €.

Type d'actif au moment du départ à la retraite : il s'agit de la situation de l'individu au moment de son départ (ou à la date de l'étude s'il est encore en activité). Il peut être cotisant s'il a cotisé l'année de son départ ou l'année précédente, ou ancien cotisant si tel n'est pas le cas.

Une classification ascendante hiérarchique est ensuite effectuée sur les résultats de l'ACM et permet d'aboutir à sept classes distinctes.

Les praticiens hospitaliers (PH) sont peu nombreux au regard de l'effectif total : ils représentent 3 % des cotisants de l'Ircantec⁹ et 6 % des individus de la population retenue pour l'étude. L'ACM aboutit néanmoins à leur regroupement dans les deux premières classes. Compte tenu de la spécificité de leurs carrières et de leurs rémunérations, ces deux classes présentent de ce fait une dichotomie importante selon la famille d'employeurs (hospitalière ou autre employeur). Elles ont donc chacune été éclatées en deux sous-classes (la première sous-classe étant composée d'affiliés de la fonction publique hospitalière et la seconde d'autres profils, tableau 1), afin de distinguer notamment les praticiens hospitaliers. *In fine*, on identifie donc neuf classes.

Encadré 2

Méthodologie

Une analyse en correspondances multiples (ACM) est une analyse descriptive qui permet de résumer l'information contenue dans un grand nombre de variables qualitatives selon un nombre limité d'axes. Elle facilite l'interprétation des corrélations entre ces différentes variables. Deux à trois axes suffisent généralement pour expliquer la majorité des différences observées entre les individus de la base. Les axes qui portent le plus d'informations permettent ensuite de classer les individus en sous-populations. Deux méthodes sont généralement utilisées : la méthode du tableau de Burt et celle du tableau disjonctif complet.

La méthode du tableau de Burt permet de mettre en évidence les corrélations entre les différentes variables et entre les modalités de celles-ci. Cependant, elle tronque une partie de l'information pour la rendre plus exploitable. Une classification réalisée *a posteriori* à partir des classes désignées par la méthode de Burt ne permet donc pas de répartir l'ensemble des individus de la base.

C'est pourquoi l'ACM par la méthode du tableau disjonctif complet a été retenue pour cette étude. Elle permet à la fois de répartir les variables et leurs modalités mais également les individus. Cela offre l'avantage de pouvoir affiner la classification et d'y répartir l'ensemble des individus.

A la suite de cette ACM, une classification ascendante hiérarchique a été effectuée sur trois dimensions (nombre défini à partir des résultats de l'ACM). L'algorithme de classification minimise les différences entre individus au sein de chaque classe et maximise les différences entre les individus moyens de chacune des classes, dans la nouvelle représentation issue de l'analyse des correspondances.

Ces neuf classes permettent d'identifier la grande diversité des individus affiliés à l'Ircantec. Les classes 1A, 1B et 3 correspondent à des profils avec une carrière principale à l'Ircantec, leur durée de cotisation étant supérieure à 20 ans. Les classes 4, 6 et 7 représentent des carrières courtes et continues d'affiliation à l'Ircantec. Enfin, les classes 2A, 2B et 5 portent sur des carrières dont l'activité relevant de l'Ircantec est secondaire.

Pour 37 % des profils étudiés, la retraite complémentaire de l'Ircantec est la pension principale

L'étude a permis de distinguer trois classes dont les individus sont affiliés à l'Ircantec une très grande partie de leur carrière : les classes 1A, 1B et 3. Ces trois classes diffèrent en revanche très fortement en termes aussi bien de niveau que de progression des salaires au cours de la carrière.

La classe 1A est dominée par les praticiens hospitaliers exerçant dans le domaine public (88 % des individus de la classe) et ayant cotisé la majorité de leur carrière à l'Ircantec (33 ans en moyenne) sur des assiettes de cotisation élevées, comme l'illustre le graphique 5 (en moyenne 154 % du PASS). Ce profil est plutôt masculin, avec une part de femmes approchant les 40 %. La majorité des individus (92 %) cotise jusqu'à leur départ en retraite et l'âge moyen de fin de cotisation à l'Ircantec est supérieur à l'âge légal de départ à la retraite. La durée d'assurance tous régimes à 60 ans, s'élevant à 35 années et demie, est relativement faible au regard des autres profils de carrière complète. En effet, les praticiens hospitaliers rentrent plus tardivement sur le marché du travail ; corollaire logique, ils partent aussi plus tard en retraite (cf. graphique 4).

Les individus de cette classe, faible au regard des effectifs (un peu plus de 3 % des individus retenus dans le cadre de l'étude), touchent une pension brute Ircantec élevée, de l'ordre de 1 940 € mensuel. La part des pensions versées à cette catégorie d'affiliés est donc importante, avec 26 % de la masse totale des pensions versées aux personnes retenues dans l'étude (cf. tableau 2).

La classe 1B se rapproche de la classe 1A par la durée et l'assiette de cotisation élevées. Elle regroupe des individus travaillant au sein des établissements publics à caractère industriel et commercial, des entreprises publiques ou semi-publiques telles que La Poste, Pôle emploi, des sociétés audiovisuelles, des industries électriques et gazières ou encore des associations.

⁹ Part en 2016 ; pour plus d'informations sur la population des praticiens hospitaliers, se référer à Bousquet (2017).

Tableau 1

Caractéristiques principales des différentes classes obtenues par l'ACM et la classification

Classes	Âge moyen de fin de cotisation	DAT* moyenne à 60 ans	Durée moyenne de carrière Ircantec	Assiette moyenne annualisée (en % PASS**)	Montant moyen de pension brut Ircantec 2017 (annuel)	Part moyenne de femmes	Famille employeur majoritaire	Part de cotisants (au moment du départ à la retraite)
Classe 1A	63,2	143	32,8	154 %	23 300 €	39,9 %	PH*** (88%)	92,3 %
Classe 1B	61,3	149	27,2	121 %	10 900 €	47,6 %	Autres / Privé (55,5%)	82,3 %
Classe 2A	52,8	133	18,1	81 %	3 700 €	30,9 %	PH (68%)	29,5 %
Classe 2B	48,0	118	11,1	102 %	2 900 €	25,0 %	État (62%)	13,9 %
Classe 3	61,0	155	20,3	46 %	2 400 €	83,1 %	Territoriale (59%)	82,7 %
Classe 4	39,6	122	6,9	53 %	780 €	53,2 %	État (50%)	1,4 %
Classe 5	55,6	124	16,4	35 %	1 300 €	59,9 %	NS	34,1 %
Classe 6	51,9	152	10,2	33 %	910 €	89,0 %	Territoriale (69%)	11,0 %
Classe 7	40,6	143	8,3	55 %	870 €	63,0 %	État (51%)	0,3 %

* DAT : durée d'assurance tous régimes, exprimée en trimestres.

** PASS : plafond annuel de la Sécurité sociale.

*** PH : praticiens hospitaliers.

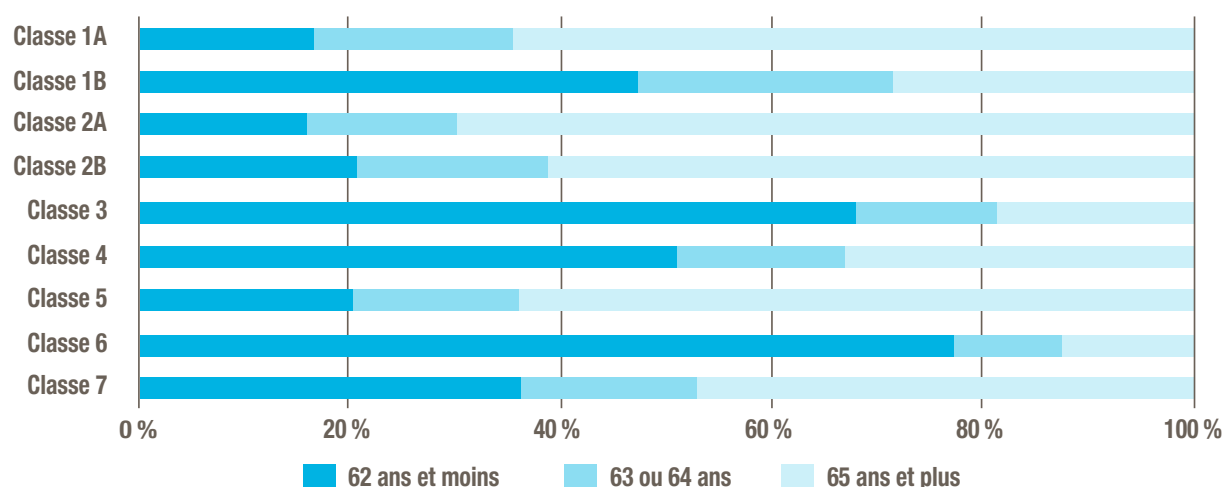
Périmètre : 50 257 individus de la génération 1953 retenus dans le cadre de l'étude.

Source : base construite par l'auteur à partir des données des bénéficiaires du droit à l'information 2013 enrichies des données Ircantec.

Lecture : la classe 1A regroupe majoritairement des praticiens hospitaliers hommes (seulement 40 % de femmes), ayant cotisé en moyenne jusqu'à 63 ans, sur une assiette moyenne de cotisation sur la carrière de 154 % du PASS. 92 % des individus de cette classe sont cotisants au moment de leur départ à la retraite et touchent en moyenne une pension Ircantec annuelle s'élevant à 23 300 €.

Note : NS signifie non significatif. Dans la classe 5, aucune famille d'employeurs ne ressort comparativement aux autres.

Graphique 4

Répartition des départs à la retraite par classe et par tranche d'âge


Périmètre : 50 257 individus nés en 1953 retenus dans le cadre de l'étude.

Source : base construite par l'auteur à partir des données des bénéficiaires du droit à l'information 2013 enrichies des données Ircantec.

Lecture : 65 % des individus de la classe 1A partent à la retraite à 65 ans et plus ; 70 % des individus de la classe 3 partent à 62 ans ou avant.

Les femmes sont mieux représentées dans cette classe avec une proportion proche de 50 %. La durée de carrière à l'Ircantec est légèrement inférieure à celle de la classe 1A avec une moyenne de 27 années. Cependant, les individus de cette classe ont commencé à cotiser plus tôt, leur durée d'assurance tous régimes à 60 ans étant de 148 trimestres. La majorité des individus cotise également jusqu'à l'âge de départ sur une assiette supérieure au PASS (en moyenne 121 % du PASS, cf. graphique 5). La pension brute versée au titre de l'Ircantec reste donc élevée ; près de 910 € mensuel.

Comme la classe 1A, cette classe regroupe peu d'individus (8 % des individus retenus dans l'étude) mais une proportion élevée des pensions versées par l'Ircantec avec 27 % des masses (cf. tableau 2).

Un grand nombre de salariés de cette famille est sous statut de droit privé. Cette classe devrait donc diminuer progressivement en termes d'effectifs¹⁰, et par la suite, avoir un poids moins important dans les masses de pensions versées par l'Ircantec.

Quant à la classe 3, elle regroupe essentiellement des femmes, souvent issues de la fonction publique territoriale et ayant effectué une longue carrière à l'Ircantec mais sur des assiettes de cotisation beaucoup plus faibles et évoluant très peu au cours de la carrière (46 % du PASS en moyenne, soit l'équivalent d'un SMIC¹¹ à temps complet) qui laisserait à penser que tout ou partie de la carrière a été effectuée à temps partiel ou à temps non complet. Par rapport au temps non complet, le temps partiel est au choix de l'affilié, et peut notamment permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale. Là encore, l'individu représentatif de cette classe cotise à l'Ircantec jusqu'à son départ à la retraite, celui-ci se

rapprochant plus de l'âge légal (68 % de la classe part en retraite à 62 ans ou avant, cf. graphique 4), grâce notamment à une durée d'assurance tous régimes à 60 ans élevée (38 ans et 9 mois). Malgré la durée importante de cotisation à l'Ircantec, le montant de pension versé est faible, de l'ordre de 200 € par mois.

Cette classe représente 27 % des effectifs de la population étudiée, et, de ce fait, une part importante de la masse totale des pensions (22 %) malgré le faible montant de pension versé (cf. tableau 2).

43 % des individus étudiés cotisent sur des durées limitées

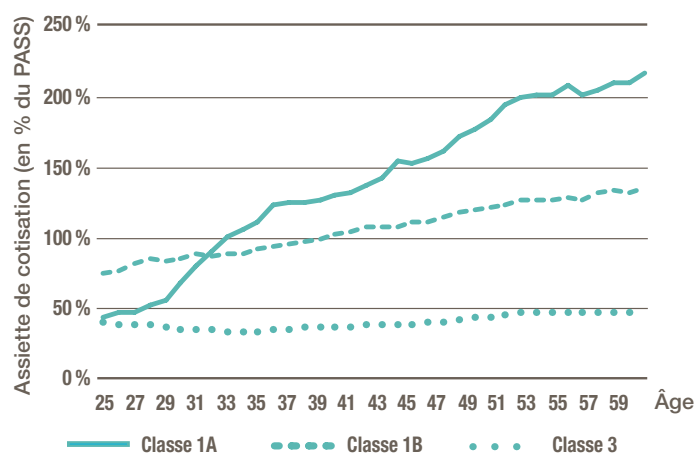
Les carrières continues sur courtes périodes relevant de l'Ircantec, très présentes dans les classes 4, 6 et 7, représentent près de 43 % des effectifs de la population étudiée et 12 % de la masse des pensions (cf. tableau 2). Les périodes cotisées à l'Ircantec par ces affiliés sont souvent effectuées en début ou en fin de carrière. La pension Ircantec représente en moyenne pour ces individus moins de 10 % de leur pension totale.

¹⁰ De par l'application de l'article 51 de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, les agents contractuels de droit privé nouvellement recrutés par des organismes du secteur public au sens large sont désormais affiliés à l'Agirc-Arrco, exceptions faites des salariés de Pôle emploi, des contrats aidés recrutés par une personne morale de droit public et des apprentis du secteur public non industriel et commercial.

¹¹ Le SMIC est le salaire minimum interprofessionnel de croissance. C'est le salaire minimum légal que le salarié doit percevoir.

Graphique 5

Évolution de l'assiette de cotisation Ircantec par âge et par classe



Périmètre : 50 257 individus nés en 1953 retenus dans le cadre de l'étude.

Source : base construite par l'auteure à partir des données des bénéficiaires du droit à l'information 2013 enrichies des données Ircantec.

Lecture : les individus de la classe 1A ont une assiette moyenne de cotisation qui évolue entre 50% du PASS à 25 ans et plus de 2 fois le PASS en fin de carrière, à 60 ans.

Note : les assiettes de cotisation sont exprimées en pourcentage du PASS.

Tableau 2

Poids des différentes classes retenues

Classes	Profils types	Part des effectifs de la base	Pension Ircantec mensuelle	Part des pensions de la classe dans la masse des pensions	Part des individus présents dans l'EIRR	Part de la pension Ircantec dans la pension totale
Classe 1A	Praticien hospitalier à temps complet	3,3 %	1 940 €	26,4 %	29 %	47,3 %
Classe 1B	Pôle emploi / EPIC, privés	7,2 %	910 €	26,8 %	66 %	32,8 %
Classe 2A	Praticien hospitalier à temps partiel et / ou avec activité libérale	1,8 %	308 €	2,2 %	26 %	12,4 %
Classe 2B	Hommes, activité d'expertise ponctuelle, enseignement / recherche	4,5 %	250 €	4,4 %	34 %	13,0 %
Classe 3	Femmes de la territoriale, emploi à temps partiel et/ou non complet	26,8 %	200 €	21,8 %	78 %	17,5 %
Classe 4	Début de carrière à l'Ircantec puis carrière dans le privé	18,2 %	65 €	4,8 %	62 %	6,8 %
Classe 5	Activité secondaire / vacation	13,3 %	110 €	5,9 %	31 %	12,4 %
Classe 6	Femmes avec une fin de carrière à l'Ircantec après un parcours dans le privé	15,0 %	75 €	4,7 %	85 %	9,3 %
Classe 7	Début de carrière à l'Ircantec puis carrière dans la fonction publique ou entreprise relevant d'un régime spécial	9,9 %	73 €	2,9 %	48 %	6,8 %

Périmètre : 50 257 individus nés en 1953 retenus dans le cadre de l'étude.

Source : base construite par l'auteur à partir des données des bénéficiaires du droit à l'information 2013 enrichies des données Ircantec et des données de l'échantillon inter régime de retraite (EIRR) 2017.

Lecture : la classe 3 représente 26,8 % des effectifs et 21,8 % des pensions dans la population étudiée. La pension Ircantec mensuelle de l'individu moyen dans cette classe est de 200 € et elle représente 17,5 % de sa pension totale mesurée dans l'EIRR, pour les 78 % d'individus qui s'y trouvent.

Note : tous les individus de la base n'ont pas de données au sein de l'EIRR puisqu'ils ne sont pas tous partis à la retraite. Sur les 50 257 individus, 30 933 sont aussi présents dans l'EIRR, soit 61,5 %.

Les classes 4 et 7 présentent ainsi des profils d'individus ayant cotisé à l'Ircantec en début de carrière avant de poursuivre dans le privé, dans la fonction publique ou enfin dans une entreprise relevant d'un régime spécial.

La classe 4 regroupe les individus ayant effectué leur début de carrière à l'Ircantec avant de poursuivre dans le secteur privé. Cette classe compte 18 % des effectifs de la population étudiée alors même que son poids dans la masse des pensions versées est très faible, avec seulement 5 %. Cela s'explique notamment par une durée de carrière à l'Ircantec inférieure à 7 années, les périodes cotisées s'appuyant sur des assiettes moyennes de cotisation autour de 50 % du PASS. Les périodes cotisées interviennent en moyenne avant 40 ans. La pension brute versée au titre de l'Ircantec s'élève, en moyenne, à 65 € mensuel et pèse moins de 7 % de la pension totale perçue.

La classe 7 correspond principalement aux individus ayant cotisé à l'Ircantec en tant que contractuel de la fonction publique avant d'être titularisés ou de rejoindre une entreprise relevant d'un régime spécial. Elle représente 10 % des individus retenus pour l'étude et seulement 3 % des pensions. Le profil de carrière est très proche de celui observé pour la classe 4, avec un taux de féminisation toutefois plus élevé (63 % contre 53 % pour la classe 4). Les périodes cotisées interviennent également avant 40 ans et pour une durée moyenne de 8 ans. Les individus ne reviennent pas cotiser à l'Ircantec en fin de carrière, seulement 0,3 % de la classe cotisant au moment du départ à la retraite. La pension mensuelle moyenne versée au titre de l'Ircantec s'élève à 73 €, et représente, comme pour la classe 4, 6,8 % de la pension totale des individus.

Enfin, la classe 6 porte plutôt sur un profil de fin de carrière à l'Ircantec. Cette classe est majoritairement constituée de femmes (80 %) de la fonction publique territoriale (69 %) ayant réalisé auparavant une carrière dans le secteur privé. Le passage dans le secteur privé est conséquent puisque la durée d'assurance tous régimes à 60 ans avoisine les 38 ans. La durée moyenne de cotisation à l'Ircantec est, elle, de 10 années, effectuées plutôt en fin de carrière, autour de 50 ans. Cependant, les emplois visés ne sont pas des emplois stables puisque seulement 11 % des individus de la classe sont encore cotisants au moment de leur départ à la retraite. Ce profil rassemble donc les individus qui, après avoir connu une longue carrière dans le privé, complètent leur fin de carrière par des emplois plus précaires apportant un faible niveau de rémunération, avec une assiette de cotisation moyenne s'élevant à un tiers du PASS. La pension versée au titre de l'Ircantec est, en moyenne, de 75 € par mois.

Pour 20 % des affiliés, l'Ircantec couvre une situation d'emploi secondaire

D'autres profils d'affiliés à l'Ircantec correspondent à des activités secondaires relevant de ce régime. C'est le cas de la majorité des individus des classes 2 et 5, concentrant près de 20 % des individus étudiés et 12,5 % de la masse des pensions (cf. tableau 2).

La classe 2 regroupe les individus ayant effectué des activités secondaires à forte valeur ajoutée, les assiettes moyennes de cotisation se situant autour du PASS. Les individus de la fonction publique hospitalière de cette classe ont été mis à part afin d'isoler les profils de praticiens hospitaliers pour lesquels l'évolution de rémunération sur la carrière est plus dynamique.

La classe 2A concentre donc majoritairement les praticiens hospitaliers exerçant dans la fonction publique hospitalière à temps partiel et pouvant pratiquer en parallèle une activité libérale. La pension Ircantec pour ces individus représente un peu plus de 12 % de la pension totale qu'ils perçoivent. Ils ont cotisé ponctuellement tout au long de leur carrière à l'Ircantec pour une durée totale de 18 années en moyenne, leur permettant ainsi de toucher une pension en moyenne de 308 € par mois au titre de l'Ircantec. Comme pour la classe 1A, cette classe, regroupant environ 70 % de praticiens hospitaliers, est constituée majoritairement d'hommes, avec seulement 30 % de femmes.

La classe 2B est elle aussi majoritairement représentée par des hommes avec seulement 25 % de femmes. Ceux-ci ont souvent leur emploi principal relevant de l'Ircantec dans la fonction publique d'État

(62 %) et sont affiliés plutôt en milieu de carrière, avec un âge moyen de fin de cotisation à 48 ans et une durée de cotisation légèrement supérieure à 10 années. La durée de cotisation étant plus faible que pour la classe 2A, le montant de pension versé au titre de l'Ircantec l'est également, autour de 250 € mensuel. Cette classe se caractérise donc par des hommes effectuant des activités d'expertise ponctuelles, principalement dans l'enseignement et la recherche (plus de 40 % des périodes cotisées à l'Ircantec le sont dans l'enseignement et la recherche).

Enfin, la classe 5 concentre les individus ayant effectué une activité secondaire ou des vacations relevant du régime de l'Ircantec. Ces périodes s'étalent sur une moyenne de 16 années tout au long de la carrière des individus, et reposent sur des assiettes de cotisation très faibles, à 35 % du PASS. Cette pension, qui s'élève en moyenne à 110 € par mois, constitue un complément non négligeable à la pension totale touchée par ces individus puisqu'elle en représente 12 %. Cette classe concentre 13 % des individus étudiés, mais seulement 6 % des pensions versées.

Des résultats utilisés pour construire des cas types représentatifs

Les profils de carrière à l'Ircantec mis en évidence dans cette analyse sont cohérents avec ceux identifiés par l'Institut des politiques publiques (IPP) dans une étude portant sur les carrières des non titulaires du secteur public s'appuyant sur un périmètre plus large d'affiliés à l'Ircantec (Boccanfuso, Bozio, Bréda et Imbert, 2015). Ainsi, globalement, 42 % des affiliés de la génération 1953 pris en compte dans ce travail ont passé une large partie de leur carrière dans la fonction publique, comme non titulaire (la classe 1A des praticiens hospitaliers à temps complet) ou comme non titulaire puis fonctionnaire (la classe 7 des contractuels qui poursuivent leur carrière dans la fonction publique ou dans un secteur relevant d'un régime spécial), avec des durées d'affiliation conséquentes dans la fonction publique. Il peut également s'agir de parcours professionnels avec des assiettes de cotisations plus faibles pour des emplois complémentaires dans la fonction publique (la classe 2A des praticiens hospitaliers à temps partiel) ou des emplois avec des quotités de temps de travail réduites et des assiettes de cotisations très faibles, notamment pour des femmes, dans la fonction publique territoriale (la classe 3). À ce total de 42 %, on pourrait ajouter les personnes exerçant principalement hors de la fonction publique mais pratiquant des activités secondaires ou des vacations dans le champ public sur des périodes relativement longues (la classe 5, 13 % de la population étudiée), et qui sont donc durablement

affiliées à l'Ircantec. Les analyses présentées dans cet article ont vocation à être utilisées pour différents types de travaux. En particulier, au sein de ces différentes catégories, quatre cas types ont été isolés afin d'éclairer les pouvoirs publics et les administrateurs du régime sur les effets des réformes passées et à venir sur les affiliés du régime. Il s'agit des praticiens hospitaliers à temps complet (classe 1A), des salariés de Pôle emploi, des EPIC et du secteur privé (classe 1B), des femmes de la fonction publique territoriale occupant un emploi à temps partiel ou à temps non complet (classe 3) et des affiliés ayant débuté leur carrière à l'Ircantec

avant de relever d'un autre régime (classes 4 et 7). Pour ces quatre cas types, des indicateurs permettent d'évaluer les effets des réformes selon les générations, l'effort contributif, les niveaux de pension ou encore le taux de remplacement net. Avec les indicateurs de solvabilité et les projections à long terme déjà disponibles¹², ils permettront de suivre l'impact des réformes au fil des générations.

¹² Pour plus d'informations sur le modèle de projection de l'Ircantec (Mistral), voir Brossier et Lemonnier (2016).

Bibliographie

- Boccanfuso J., Bozio A., Bréda T. et Imbert C. (2015), *Les carrières des non titulaires du secteur public : analyse rétrospective et projections, Questions retraite et solidarité – Les cahiers, n°2, janvier 2015*, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS_LesCahiers_2.pdf
- Bousquet G. (2017), « *Les praticiens hospitaliers, une population spécifique au sein de l'Ircantec* », *Questions retraite et solidarité - Les études, n°20, octobre 2017*, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS20_octobre17.pdf
- Bridenne I. et Leroy S. (2014), « *Pension et taux de remplacement des retraités de la CNRACL : illustration par cas-types* », *Questions retraite et solidarité, les études n°8, juillet 2014*, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS20_octobre17.pdf
- Brossier A. et Lemonnier A. (2016), « *Un premier exercice de projection avec Mistral pour le régime de l'Ircantec* », *Questions retraite et solidarité - Les études, n°16, octobre 2016*, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS16_oct16.pdf
- Bulcourt M. (2015), « *Les élus locaux cotisant à l'Ircantec, une population renouvelée au rythme des élections* », *Questions retraite et solidarité - Les études, n°13, décembre 2015*, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS13_d%C3%A9cembre2015_0.pdf
- Chesnel H., Senghor H. et Walraet E. (2012), « *Hétérogénéité des taux de remplacement dans la fonction publique d'État : une approche par cas-types* », *note du SRE pour le Conseil d'orientation des retraites, séance du 21 novembre 2012*, disponible sous : <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1879.pdf>
- DGAFFP (2013), « *Élaboration de cas types dans la fonction publique de l'État pour l'exercice de projection du Cor – Reconstitutions de carrières salariales pour la génération 1950* », *note pour le Conseil d'orientation des retraites, séance du 26 février 2013*, disponible sous : <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1899.pdf>
- Direction de la Sécurité sociale (2010), « *Réflexions sur l'élaboration de cas types permettant d'apprécier les taux de remplacement* », *note pour le Conseil d'orientation des retraites, séance du 20 octobre 2010*, disponible sous : <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1410.pdf>
- Emons F., Micallef P. (2014), « *Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée* », *Questions retraite et solidarité, les études n°7, avril 2014*, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/qrs_n7.pdf
- INSEE, « *Population totale par sexe et âge au 1^{er} janvier 2018, France métropolitaine* », disponible sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892088?sommaire=1912926>
- Ircantec (2018), « *Rapport d'activité 2017* », *version du 17 juillet 2018*, disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/documentation/rapport-activite-ircantec-2017>
- Le Gouguec A. (2010), « *Construction de cas types représentatifs : méthodes et limites. Une illustration sur la comparaison des générations 1938 et 1950* », *note de la DREES pour le Conseil d'orientation des retraites, séance du 20 octobre 2010*, disponible sous : <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1411.pdf>

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Consultez les publications ou abonnez-vous à leur diffusion sur le site :
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr à la rubrique Études & événements